

Conseil Municipal - Crédits autorisés aux minorités - Situation de la Société SM2E-MITSUBISHI - Interpellations de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal

M. TOURRAIN : Mes Chers collègues, Monsieur le Maire, votre Adjoint que vous avez délégué aux Finances a écrit à Michel VIALATTE pour lui dire que désormais notre groupe «Une Ambition pour Besançon» se verrait attribuer par année la possibilité de faire 400 envois postaux de lettres au tarif lent ou au tarif normal ; vous pouvez calculer ce que cela donne et j'ai cru bon devoir vous interpellier sur les moyens que vous mettez à la disposition des minorités, en tout cas de la nôtre en particulier. J'espère d'ailleurs que vous rapporterez la décision qui semble avoir été prise parce qu'elle confine, évidemment comme chacun le sent, au ridicule.

Le montant des dépenses de relations publiques s'élève à 5 400 000 F en dépenses directes, à 34 200 000 F en dépenses totales, directes et indirectes. Le journal BVV dont chacun a pu mesurer ces derniers temps l'impartialité, coûte à la collectivité locale 2 MF. 2 MF pour faire la propagande de la Municipalité, c'est cher payé par les contribuables bisontins.

Lorsque vous examinez au chapitre 934 les frais d'administration, vous vous apercevez aussi que cela représente des sommes fort importantes que ce soit pour les affranchissements, que ce soit pour le téléphone. Bref, comparé à ce qui est dépensé par la Municipalité pour servir certes l'intérêt des Bisontins pour une part heureusement, mais pour une autre part aussi votre publicité, je pense qu'on est amené à se poser des questions. A se poser des questions, d'autant plus que vous avez volontairement, et avec une sorte d'acharnement, décidé de nous supprimer le petit avantage que nous avons d'avoir une assistante à temps plein qui nous préparait les dossiers. Vous avez pensé que par ce biais-là vous alliez nous couper de l'information et qu'ainsi notre travail de contrôle de l'exécutif, notre travail de critique serait rendu plus difficile. Vous avez vu rendre compte que là aussi vous vous étiez trompé. Nous bénéficions heureusement de l'apport bénévole d'amis qui nous aident et je constate qu'il est fait, suivant les collectivités, deux poids deux mesures. Vous bénéficiez à la Région et vous le savez puisque vous étiez Conseiller Régional et Président du groupe socialiste, d'une assistante qui est payée par la Région. Vous bénéficiez au Conseil Général d'une assistante, vous n'y êtes plus moi non plus, mais vous avez des Adjoints ou des Conseillers Municipaux Délégués qui s'y trouvent et qui pourront vous dire comment cela se passe et cela ne se passe pas trop mal d'après ce que j'en sais. Dans d'autres collectivités communales, vous avez, qu'elles soient gérées par la gauche ou qu'elles soient gérées par l'opposition nationale, vous avez des oppositions qui disposent de moyens pour pouvoir s'exprimer. Ici, rien ! 400 timbres par an. Comme l'a écrit avec un certain humour M. VIALATTE à votre Adjoint, «étant donné qu'on reçoit à la fin de l'année 50 cartes postales pour les vœux, faudra-t-il que vous les réduisiez à 37,3 pour les porter avec votre générosité traditionnelle à 38 ou à 39 ou à 40», voilà comment vous traitez vos minorités. Cela dénote un mépris, si vous ne levez pas cette disposition vis-à-vis de ceux qui représentent 53 % de la population bisontine au point de vue électoral. Cela représente une désinvolture vis-à-vis de collègues qui essaient quand même d'apporter leur point de vue, leur amélioration au cours des discussions et en tout cas cela ne fait pas preuve ni d'un esprit de tolérance ni d'un esprit très démocratique.

Je souhaiterais, Monsieur le Maire, que pour le bon état de nos relations, vous puissiez envisager de nouvelles dispositions concernant les droits de vos minorités au Conseil Municipal qui, je le répète, représentent la majorité du corps électoral bisontin, au moment où justement vous défendez devant l'Assemblée Nationale un statut concernant les collectivités territoriales où cette disposition trouverait précisément sa place. J'aimerais donc avoir votre sentiment là-dessus.

Enfin, je voudrais vous poser une question que je n'avais pas prévue à l'origine, mais nous avons versé une subvention de 2 MF pour l'installation de SM2E-Mitsubishi ; or d'après des informations qui ont été données ce matin, il semblerait qu'il y ait quelques difficultés. Il nous serait agréable de savoir si l'argent que nous avons versé là-bas sera bien ou mal employé. Voilà les deux questions que j'avais à vous poser Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je réponds tout de suite sur la deuxième question qui est effectivement très récente, j'en ai été informé aujourd'hui même, qui concerne la vie interne d'une entreprise dans

laquelle je ne saurais m'immiscer. J'ai pris simplement toute garantie auprès des responsables de SM2E sur la suite de cette entreprise et mon interlocuteur n'a pas été du tout inquiet. Les difficultés relationnelles survenues entre le Directeur qui a donc été remercié et la direction de Mitsubishi ne sont pas de ma compétence. Je ne peux simplement que prendre acte de ce qui s'est fait, mais en tout cas j'ai demandé que toute assurance me soit donnée pour la suite puisque, ayant rencontré il y a peu de temps M. PEGEOT, j'avais eu l'assurance de sa part mais je l'ai eue aussi de peut-être son successeur, que les projets seraient poursuivis et notamment en ce qui concerne les créations d'emplois, ce qui nous intéresse vous le savez au plus haut point.

Sur la première partie de votre question, Monsieur TOURRAIN, je vous indiquerai simplement, et je vais laisser le soin à mon Premier Adjoint de vous répondre sur le courrier proprement dit, que j'avais demandé à l'Adjoint chargé des finances et du budget, de suivre de très près l'évolution des choses en matière de courrier et il avait été décidé que tout envoi conséquent, une centaine de lettres provenant d'un service d'ailleurs ou d'un élu, soit soumis au Premier Adjoint pour savoir si effectivement le jeu en valait la chandelle. Je le remercie d'avoir mis un peu d'ordre dans ces envois de courrier. Il a été amené à constater, il le dira lui-même, des envois un peu intempestifs de l'un de nos collègues malheureusement absent qui l'ont amené à prendre des mesures que je partage totalement puisqu'il est chargé de la responsabilité directe de cette affaire-là. Donc il va vous donner toutes explications au sujet de ces envois de courriers et je lui laisse la parole.

M. BOICHARD : Avant de vous répondre Monsieur TOURRAIN puisque vous avez fait allusion à une lettre que j'ai reçue de la part de M. VIALATTE, une lettre que vous avez qualifiée de spirituelle je crois ou quelque chose comme cela, je vais en donner lecture aux collègues qui sont ici : «le style, c'est l'homme» et je regrette simplement que l'expéditeur ne soit pas ici. Je répondrai ensuite à partir de cette lettre.

Je cite donc : «Votre lettre du 29 mars dernier relative au fonctionnement du service du courrier a retenu toute mon attention. On y trouve la plume de l'homme de rigueur, du père la rigueur aurait-on dit en d'autre temps. Vous m'annoncez que le groupe auquel j'appartiens aura désormais droit à l'envoi de 400 lettres par an par le service municipal. Nous sommes 11 et chacun pourra donc acheminer 36,3 lettres dans l'année. Il va vous falloir Monsieur le Premier Adjoint réduire le nombre de cartes de vœux que vous remettez en décembre à chaque Conseiller Municipal d'opposition, nous en avons 50, vous ne nous en adresserez sans doute plus que 36,3, autant que d'affranchissements désormais tolérés. Puis-je vous suggérer d'arrondir à 37, bien sûr vous n'irez pas au-delà, 38, 39, 40 sont des chiffres de thermomètre, ils vous rendraient fiévreux. On sent désormais à travers vos lettres, Monsieur le Premier Adjoint au Maire, le professeur émérite d'université, le professeur de géographie honoraire. Vous vous déshabitez des grands espaces et des horizons, vous vous confinez aux petits comptes. Le Général de Gaulle disait en 1958 : est-ce à 68 ans qu'on commence une carrière de dictateur ? Croyez-moi Monsieur le Premier Adjoint, votre carrière d'apothicaire municipal commence bien mal. Veuillez, etc.». Il y a un post-scriptum : «cette mesure me paraissant tout à fait discriminatoire, je propose aujourd'hui même à M. le Président du groupe, M. Raymond TOURRAIN, de saisir le Député-Maire d'une demande d'arbitrage qui remet en cause cette atteinte mesquine au droit de l'expression des minorités».

Alors ma première réponse est d'abord la suivante : contrairement à ce que dit M. VIALATTE, il n'a jamais été question d'empêcher à qui que ce soit d'envoyer ses cartes de vœux. Ce dont il a été question, ce ne sont pas les correspondances individuelles, toutes légitimes des uns et des autres, ce sont les envois en masse. Il y a deux ans de cela, quand je suis arrivé ici aux affaires financières, qu'est-ce que j'ai constaté ? Eh bien j'ai constaté qu'au niveau des frais généraux de l'entreprise Ville, il y avait des secteurs sur lesquels il était nécessaire de mettre, si j'ose dire, les choses au point. Par exemple lorsque je m'occupais des écoles, j'ai constaté que le téléphone était extrêmement cher parce qu'on avait le droit d'appeler depuis les écoles un petit peu partout à travers la France et même à l'extérieur, nous avons ramené à ma demande le téléphone au niveau de la circonscription bisontine, économie : 100 000 F - 100 000 F un emploi, un emploi préservé.

J'ai ensuite pris le compte au niveau du courrier. J'ai constaté alors qu'il y avait des envois considérables en groupe. Aucun envoi massif en groupe de la part d'un groupe politique constitué ni de la

majorité, ni de l'opposition, c'est-à-dire que cela n'existait pas, il n'y avait pas de discrimination comme dit M. VIALATTE, personne ne le faisait. Mais par contre, qu'est-ce que j'ai constaté ? J'ai constaté que des services le faisaient en prenant non pas sur le budget normal de ce service mais sur le budget du fonctionnement général de la commune, que le Théâtre le faisait, que les Musées le faisaient, que les associations le faisaient, que chaque mois par exemple probablement plus d'un millier d'exemplaires de journaux étaient ainsi envoyés par la poste.

Lorsque je me suis attaqué à ce problème, je l'ai fait dans le cadre de l'exercice des fonctions que le Maire m'a confiées, vous savez sans faire de tapage, sans rien dire, simplement en mettant de l'ordre, je n'ai pas fait le compte mais je suis certain que j'ai récupéré là probablement beaucoup plus que 2 000 000 F, c'est-à-dire probablement là encore un ou deux ou peut-être plus d'emplois que je n'ai pas supprimés. Mais cela s'est fait également dans tous les autres secteurs dont j'avais la responsabilité, il y a eu compression des frais généraux. En ce domaine, nous arrivons à l'heure actuelle probablement à des économies qui sont de l'ordre d'un million. L'un entre vous au cours de la discussion budgétaire, je ne sais plus qui c'était, m'a demandé où nous trouvions les excédents de compte administratif d'un exercice sur un autre. Ces excédents viennent d'un certain nombre de secteurs, d'un report d'une année sur l'autre, mais ils viennent surtout des économies au niveau du fonctionnement et nous les avons menées partout, sur la correspondance comme sur les autres secteurs.

Alors je dois dire simplement, et ce sera là ma conclusion, que la fonction du responsable des finances est une fonction difficile surtout quand, en plus, on l'a chargé par ailleurs d'une fonction qui est aussi considérable, aussi prenante que le personnel. Je suis amené à être celui qui souvent, très souvent a à dire non, hélas ! Il y a des fois où je voudrais bien dire oui, mais si par exemple M. le Maire répondait à la demande de M. TOURRAIN, je ne vois pas pourquoi je dirais non ensuite aux envois en masse des autres services ou des institutions que j'ai nommées tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas en matière de frais généraux, au niveau du Secrétariat Général, une véritable maîtrise encore une fois des dépenses. Je suis tout prêt à prendre à témoin les gens qui sont les premiers intéressés sur cette ville, c'est-à-dire ceux qui paient les impôts et nous verrons ce qu'ils diront d'une attitude qui est l'attitude d'économie qui a toujours été la mienne. On a dit de moi que j'étais pingre. Je suis pingre peut-être avec les fonds publics, les fonds qui me sont confiés, cela nécessite un travail de tous les jours, un travail considérable, un travail qui nécessite ma présence ici et je dirais presque en permanence. Je ne pourrais pas faire cela si j'étais un «turbo», simplement une petite plaisanterie pour finir, je serais vite «grillé» dans cette affaire-là. Alors je demande donc simplement au Maire de ne pas revenir sur une décision comme celle-ci qui est, à mon avis, sage et nécessaire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il s'agit bien, je le répète, des seuls envois groupés, en masse. Il est bien entendu que vous avez la possibilité les uns et les autres, d'affranchir en Mairie le courrier que vous envoyez, réponses, etc. Dans le style des interpellations de M. TOURRAIN il y a une question et il y a une réponse, je m'en tiens à cela.

Dont acte.